



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

2023



SOMMAIRE

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DES SERVICES	11
3 INDICATEURS DE PERFORMANCE	12
4 EXERCICE BUDGETAIRE 2023	17
5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	18
6 TABLEAUX RECAPITULATIF DES INDICATEURS	19
ANNEXE 1. BILAN PAR COMMUNE DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE SERVICE DE L'EAU POTABLE EN 2023	21
ANNEXE 2. FACTURES TYPE D'EAU POUR CHAQUE COMMUNE	22
ANNEXE 3. FICHES DE SYNTHESE COMMUNALE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
ANNEXE 4. INFORMATION AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE	29
ANNEXE 5. SYNTHESE AGENCE REGIONALE DE SANTE	29

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire

Les services d'eau et d'assainissement des 13 communes membres sont gérés par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey depuis le 1^{er} janvier 2020.

La Communauté de Communes exerce l'ensemble des compétences liées à ces deux services à savoir :

Eau potable	Assainissement
Production	Collecte
Protection de l'ouvrage de prélèvement	Transport
Traitement	Traitement
Transport	Elimination des boues
Stockage	Contrôles des raccordements
Distribution	

Le territoire desservi est composé des communes suivantes :

Bouxières-Aux-Dames	Liverdun
Champigneulles	Malleloy
Custines	Marbache
Faulx	Millery
Frouard	Montenoy
Lay-Saint-Christophe	Pompey
Saizerais	

La Communauté de Commune ne dispose pas d'une Commission Consultative des Services Publics locaux CCSPL.

Pour le service d'eau potable, le Bassin de Pompey ne dispose ni d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT, ni d'un schéma directeur.

Pour l'assainissement, le Bassin de Pompey dispose d'un zonage assainissement approuvé par délibération sur les communes suivantes :

- Bouxières-Aux-Dames (23/11/2005)
- Champigneulles (29/01/2014)
- Marbache (18/02/2006)
- Saizerais (26/05/2005)

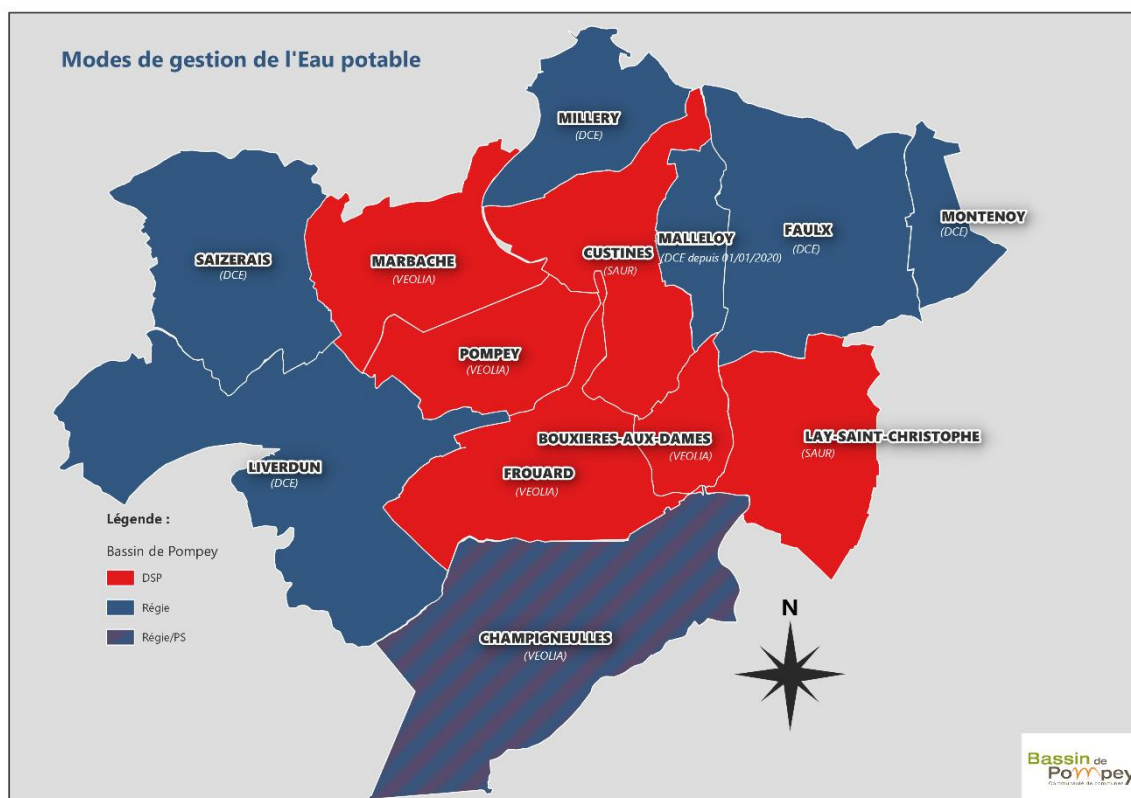
Les règlements de service en vigueur sont les suivants :

- Eau potable approuvé le 31/03/2022
- Assainissement approuvé le 27/02/2020
- Assainissement non collectif approuvé le : 27/02/2020

1.2 Modes de gestion des services

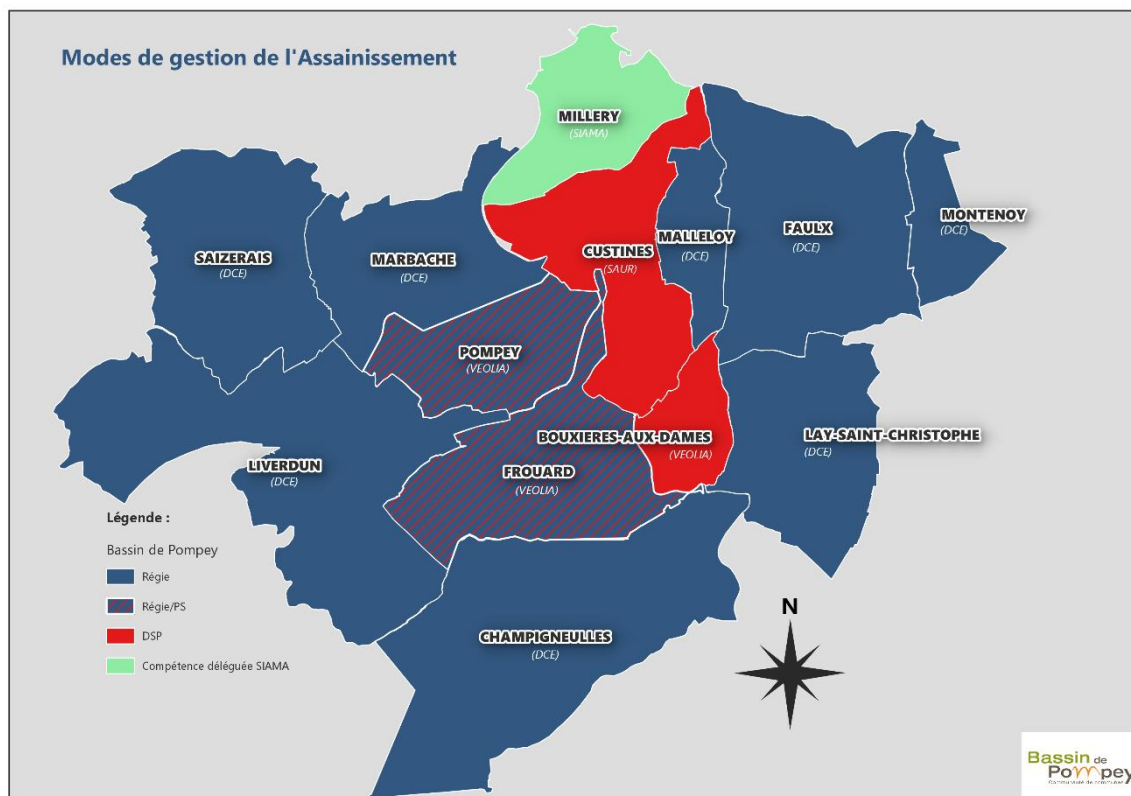
Les différents modes de gestion de la compétence **eau potable** sont les suivants :

Communes / Secteurs	Mode de gestion	Fin de contrat
Bouxières-Aux-Dames	Délégation de Service Public	31/12/2026
Champigneulles	Régie à autonomie financière avec marché de prestations de services	31/12/2024
Custines	Délégation de Service Public	31/12/2024
Faulx	Régie à autonomie financière	
Frouard	Délégation de Service Public	31/12/2027
Lay-Saint-Christophe	Délégation de Service Public	31/12/2023
Liverdun	Régie à autonomie financière	
Malleloy	Régie à autonomie financière	
Marbache	Délégation de Service Public	31/12/2026
Millery	Régie à autonomie financière	
Montenoy	Régie à autonomie financière	
Pompey	Délégation de Service Public	30/06/2026
Saizerais	Régie à autonomie financière	
Parc d'activités	Régie à autonomie financière avec marché de prestations de services	31/12/2024
Feeder Obrion-Moselle	Régie à autonomie financière avec marché de prestations de services	31/12/2024



Les différents modes de gestion de la compétence **assainissement** sont les suivants :

Communes / Secteurs	Mode de gestion	Fin de contrat
Bouxières-Aux-Dames	Délégation de Service Public	31/12/2026
Champigneulles	Régie à autonomie financière avec marché de prestations de services pour la partie « transport »	31/12/2024
Custines	Délégation de Service Public	31/12/2024
Faulx	Régie à autonomie financière	
Frouard	Régie à autonomie financière avec marché de prestations de services	31/10/2024
Lay-Saint-Christophe	Régie à autonomie financière	
Liverdun	Régie à autonomie financière	
Malleloy	Régie à autonomie financière	
Marbache	Régie à autonomie financière	
Millery	Compétence déléguée au SIAMA	
Montenoy	Régie à autonomie financière	
Pompey	Régie à autonomie financière avec marché de prestations de services pour la partie « transport »	31/12/2024
Saizerais	Régie à autonomie financière	
Parc d'activités	Régie à autonomie financière	
Collecteur intercommunal vers STEP Maxéville	Régie à autonomie financière avec marché de prestations de services pour la partie « transport »	31/12/2024
STEP Belleville/Marbache	Régie à autonomie financière avec contrat de prestations de services	31/12/2024



1.3 Service eau potable

1.3.1 Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert :

- 40 123 habitants au 31/12/2023
- 16 161 abonnés au 31/12/2023

Sur l'ensemble des abonnés, seule la Brasserie de Champigneulle est considérée comme un abonné non-domestique du fait d'une convention spécifique de fourniture d'eau.

La densité linéaire d'abonnés est de 52 abonnés/km au 31/12/2023.

Le nombre d'habitants desservis par abonné est de 2,5 habitants/abonné au 31/12/2023.

La consommation moyenne annuelle par abonné, hors usagers industriels, s'établit à 66 m³/abonné.

Le tableau suivant fournit ces données pour chaque commune / secteur.

Communes / Secteurs	Population desservie	Nombre d'abonnés	Densité linéaire d'abonnés	Nombre d'habitants par abonné	Consommation moyenne par abonné
Bouxières-Aux-Dames	4 190	1 693	63	2,5	91
Champigneulle	6 652	2 469	55	2,7	377
Champigneulle (Hors Brasserie)					117
Custines	3 125	1 338	60	2,3	85
Faulx	1 384	508	64	2,7	106
Frouard	6 544	2 423	58	2,7	134
Lay-Saint-Christophe	2 400	1 031	48	2,3	105
Liverdun	5 764	2 576	64	2,2	92
Malleloy	1 006	452	80	2,2	80
Marbache	1 700	767	39	2,2	80
Millery	617	318	54	1,9	105
Montenoy	409	171	54	2,4	83
Pompey	4 859	1 685	66	2,9	135
Saizerais	1 473	645	52	2,3	90
Parc d'activités	-	85	11	-	1813
CCBP 2023	40 123	16 161	52	2,5	154
CCBP 2023 hors Brasserie et Parc	40 123	16 075	41	2,5	66

1.3.2 Eaux brutes

1.3.2.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 3 503 875 m³ pour l'exercice 2023 répartis comme suit entre les différentes ressources :

Volumes prélevés sur les ressources	Nature	Valeur en 2023 (m3)
BOUXIERES AUX DAMES - Source de l'Etang	Souterraine	218 741
CHAMPIGNEULLES - Captages Bellefontaine	Souterraine	1 223 162
CUSTINES - Sources de Franchelimon	Souterraine	19 634
CUSTINES - Sources de Rechanois	Souterraine	168 219
FAULX - Source Couleuvre et Fontaine Bénite	Souterraine	13 856
FAULX - Source Sanglier Merquemard	Souterraine	64 140
FROUARD - Source de Bellefontaine	Souterraine	327 226
FROUARD - Puits du Hardillon / Puits de la Duchesse	Souterraine	85 738
LIVERDUN - Puits Ranney	Souterraine	695 085
LOISY - Puits n°4	Souterraine	31 098
LOISY - Puits n°5	Souterraine	27 905
MALLELOY - Source Crochatte et Goulotte	Souterraine	44 648
MARBACHE - Source de la Mine de Chevreuse	Souterraine	52 479
MARBACHE - Source de Fontaine à vie	Souterraine	45 780
MILLERY - Source de la Pierre blanche	Souterraine	22 567
MONTENOY - Source Longue Raie	Souterraine	1 581
MONTENOY - Source Saricole	Souterraine	16 445
POMPEY - Puits Ranney	Souterraine	445 571
TOTAL		3 503 875

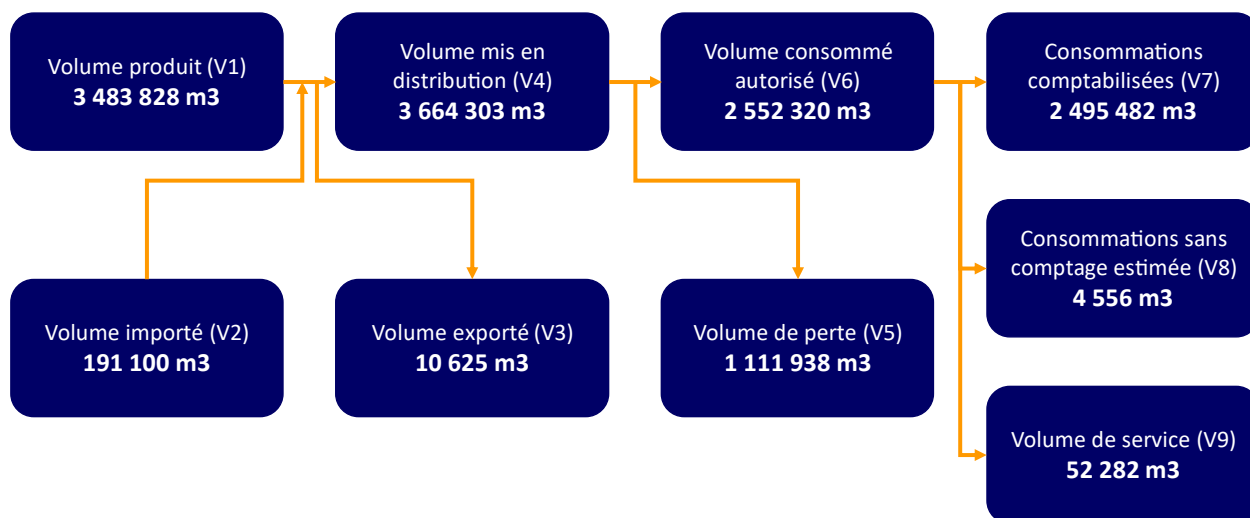
1.3.2.2 Achats d'eaux brutes

Seuls les volumes fournis par le SME de Seille et Moselle en complément de ceux produits par les puits 4 et 5 de Loisy sont considérés comme des achats d'eau brute.

Le service public d'eau potable n'a pas acheté d'eau brute durant l'exercice 2023 en l'absence de tension sur les ressources des communes.

1.3.3 Eaux traitées

1.3.3.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



Le bilan des volumes mis en œuvre dans le petit cycle de l'eau pour chaque commune est joint en **ANNEXE 1**.

1.3.3.2 Production

Le service public d'eau potable a produit 3 483 828 m³ pour l'exercice 2023.

Les volumes produits sur chacune des communes/secteurs sont précisés en **ANNEXE 1**.

Nota : La différence avec les volumes prélevés de 20 047 m³ correspond aux volumes perdus dans le cadre de la production de l'eau potable.

1.3.3.3 Achats d'eaux traitées

Le service public d'eau potable a acheté à des services des eaux extérieurs au Bassin de Pompey 191 100 m³ pour l'exercice 2023 répartie comme suit entre les différents fournisseurs :

Fournisseur	Unité	Volume d'eaux traitées achetées en 2023 (m3)	Indice de protection de la ressource en %	Observations
MGN Bellefontaine	m3/an	0	60	Les valeurs des indices de protection de la ressource sont à collecter auprès du fournisseur
MGN Les Baraques	m3/an	2 106	60	
CC Seille et Grand Couronné	m3/an	188 994	60	
TOTAL volume d'eaux traitées achetées (V2)		191 100		

1.3.3.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteur	Unité	Volume vendus en 2023 (m3)	Volume vendus en 2022 (m3)	Evolution 2022-2023
Abonnés domestiques	m3/an	1 853 459	2 003 996	-7,51
Abonnés non domestiques	m3/an	642 023	702 225	-8,57
Autres consommations comptabilisées	m3/an	0	0	7,79
TOTAL consommations comptabilisées (V7)	m3/an	2 495 482	2 706 221	-7,79

Seule la Brasserie de Champigneulles est considérée comme un abonné non-domestique du fait d'une convention spécifique de fourniture d'eau.

1.3.3.5 *Autres volumes*

En 2023, le service d'eau potable estime :

- Les volumes consommés sans comptage à 4 556 m³
- Les volumes de services à 52 282 m³

1.3.3.6 *Volume consommé autorisé*

Le volume consommé autorisé en 2023 sur le Bassin de Pompey est de 2 552 320 m³.

Nota : ce volume est égal à la somme des consommations comptabilisés (V7), des volumes consommés sans comptage et des volumes de service.

1.3.4 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements et hors adduction)

Les linéaires de réseaux de desserte du Bassin de Pompey est de 307.94 km.

1.4 **Service assainissement**

1.4.1 Estimation de la population desservie (D101.1) et nombre d'abonnés

Le service public d'assainissement dessert :

- 39 412 habitants au 31/12/2023
- 15 053 abonnés au 31/12/2023.

L'ensemble des abonnés au service assainissement collectif sont de type domestique.

La densité linéaire d'abonnés est de 54 abonnés/km au 31/12/2023.

Le nombre d'habitants desservis par abonné est de 3,0 habitants/abonné au 31/12/2023.

Le tableau suivant fournit ces données pour chaque commune / secteur.

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE		
1.3 Estimation de la population desservie		
Nombre d'habitants desservis - D201.0	Unité	Valeur 2023
BOUXIERES AUX DAMES	habitant	4 190
CHAMPIGNEULLES	habitant	6 279
CUSTINES	habitant	3 114
FAULX	habitant	1 294
FROUARD	habitant	6 642
LAY SAINT CHRISTOPHE	habitant	2 549
LIVERDUN	habitant	5 908
MALLELOY	habitant	963
MARBACHE	habitant	1 694
MILLERY (zone Sablon)		9
MONTENOY	habitant	368
POMPEY	habitant	4 832
SAIZERAIS	habitant	1 570
Nombre d'habitants desservis - D201.0	habitant	39 412

1.4.2 Volumes facturés

Les volumes facturés en 2023 auprès des abonnés du service d'assainissement est de 1 729 278 m3 répartis comme suit entre les différentes communes et secteurs :

Volumes facturés	Unité	Valeur en 2023
Volumes domestiques BOUXIERES AUX DAMES	en m3/an	153 994
Volumes domestiques CHAMPIGNEULLES	en m3/an	288 407
Volumes domestiques CUSTINES	en m3/an	113 269
Volumes domestiques FAULX	en m3/an	54 201
Volumes domestiques FROUARD	en m3/an	324 494
Volumes domestiques LAY SAINT CHRISTOPHE	en m3/an	108 048
Volumes domestiques LIVERDUN	en m3/an	237 096
Volumes domestiques MALLELOY	en m3/an	36 219
Volumes domestiques MARBACHE	en m3/an	61 103
Volumes domestiques MILLERY (zone sablon)	en m3/an	11 738
Volumes domestiques MONTENOY	en m3/an	14 209
Volumes domestiques POMPEY	en m3/an	227 590
Volumes domestiques SAIZERAIS	en m3/an	58 146
Volumes domestiques PARC D'ACTIVITES	en m3/an	40 764
Abonnés domestiques	en m3/an	1 729 278
Abonnés non domestiques	en m3/an	0
TOTAL facturés aux abonnés	en m3/an	1 729 278

1.4.3 Détail des imports et exports d'effluents

1.4.3.1 Imports

Les imports d'effluents vers les STEP du Bassin de Pompey concernent les communes de :

- Belleville dont les effluents sont traités à la STEP de Belleville-Marbache,
- Rosières-En-Haye dont les effluents sont traités à la STEP de Saizerais.

Les volumes importés en 2023 s'élèvent à 135 201 m3. Le détail par collectivité exportatrice est fourni ci-après.

Volumes importés depuis	Unité	Valeur en 2023
BELLEVILLE	en m3/an	103 172
ROSIERES EN HAYE	en m3/an	32 029
TOTAL des volumes importés	en m3/an	135 201

1.4.3.2 Exports

Les exports d'effluents en dehors du Bassin de Pompey concernent les communes de :

- Lay-Saint-Christophe pour lesquelles les eaux usées sont exportées vers la STEP de Lay-Saint-Christophe appartenant à la CC Seille et Grand Couronné,
- Champigneulles, Frouard et Pompey pour lesquelles les eaux usées sont exportées vers la STEP de Maxéville appartenant à la Métropole du Grand Nancy.

Les volumes exportés en 2023 s'élèvent à 1 441 206 m3. Le détail par collectivité réceptrice des effluents et le comparatif avec 2021 sont fournis ci-après.

Volumes exportés vers	Unité	Valeur en 2022	Valeur en 2023
CC Seille et Grand Couronné	en m3/an	189 436	205 493
Métropole du Grand Nancy	en m3/an	841 197	1 235 713
TOTAL des volumes exportés	en m3/an	1 030 633	1 441 206
Variation des volumes n/n-1	%	4%	16%

1.4.4 Autorisation de déversements d'effluents industriels

Les autorisations de déversements ne sont à ce jour pas complètement répertoriées et comptabilisées pour chacune des communes/secteurs. Le parc d'activités est notamment fortement concerné.

Un état des lieux sera effectué en 2024 avec le recrutement d'une chargée de mission en vue d'une présentation du recensement au RPQS de l'exercice 2024.

1.4.5 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et transfert

Le linéaire de réseaux de collecte et de transfert du Bassin de Pompey est de 259.607 km.

1.4.6 Ouvrage d'épuration des eaux usées

En 2023, le bassin de Pompey dispose de 8 stations de traitement des eaux usées sur son territoire, dont la liste est présentée ci-après.

Nombre de Stations de Traitements des Eaux Usées (STEU)	Unité	Valeur 2023	Observations
BOUXIERES AUX DAMES	Unité	1	Type boues activées - 4500 EH - 1975
CUSTINES	Unité	1	Type boues activées - 3500 EH - 2003
FAULX	Unité	1	Type filtre plantés de roseaux - 2000 EH - 2007
LIVERDUN	Unité	2	1 type lit bactérien- 8800 EH - 2013 1 type microstation - 100 EH - 2013
MARBACHE/BELLEVILLE	Unité	1	Type boues activées - 5000 EH - 2012
SAIZERAIS	Unité	1	Type filtration percolation - 1700 EH - 1998
PARC D'ACTIVITES	Unité	1	Type station préfabriquée - 400 EH - 1988
Nombre total de STEU	Unité	8	

1.4.7 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

1.4.7.1 *Quantité de boues produites par les ouvrages d'épuration*

Seules les boues produites sur les stations d'épuration de type boues activées et lit bactérien sont quantifiables.

En 2023, 136.48 tonnes de Matières Sèches ont été produites. Le tableau ci-après fourni le détail par station.

Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Unité	Valeur 2023	Observations
BOUXIERES AUX DAMES	en tMS	18,03	boue stockée dans silo
CUSTINES	en tMS	65,17	
LIVERDUN Sessil	en tMS	38,90	
LIVERDUN Sous Vignal	en tMS	0,92	
MARBACHE/BELLEVILLE	en tMS	13,46	boue stockée sur aire stockage
SAIZERAIS	en tMS	0	pas de possibilité d'estimation
PRE A VAROIS	en tMS	1,00	
Total des boues produites - D203.0	en tMS	136,48	

1.4.7.2 *Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration*

Seules les boues produites sur les stations d'épuration de type boues activées et lit bactérien sont évacuées régulièrement.

En 2023, 133.55 tonnes de matières sèches ont été évacuées. Les quantités propres à chaque STEU sont précisées dans le tableau ci-après.

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Unité	Valeur 2023
BOUXIERES AUX DAMES	en tMS	20,40
CUSTINES	en tMS	10,50
LIVERDUN Sessil	en tMS	38,90
LIVERDUN Sous Vignal	en tMS	0,92
MARBACHE/BELLEVILLE	en tMS	62,83
SAIZERAIS	en tMS	0,00
PRE A VAROIS	en tMS	0,00
Total des boues évacuées	en tMS	133,55

2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DES SERVICES

2.1 Modalités de tarification de l'eau et de l'assainissement

A compter du **1er avril 2022**, les prix de l'eau et de l'assainissement ont évolué. Ce changement tarifaire est engagé afin de parvenir à un prix unique sur l'ensemble du Bassin de Pompey. Il a également été décidé de mettre en place une **tarification durable et solidaire** de l'eau répondant à un principe simple : plus on consomme, plus on paye cher pour inciter les différents usagers à économiser cette ressource au quotidien. Afin d'accompagner les ménages les plus modestes, un chèque eau a été mis en place en lien avec les CCAS des communes ou les communes en fonction des conditions de ressources et de la composition des foyers bénéficiaires.

2.2 Factures d'eau type (D102.0)

Les factures type pour 2023 pour chaque commune sont présentées en **ANNEXE 2**.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- Pour les abonnés de la Régie :
 - Semestrielle pour les abonnés non mensualisés
 - Annuelle pour les abonnés mensualisés
- Pour les communes en Délégations de services publics :
 - Semestrielle pour les abonnés de Bouxières-Aux-Dames et Marbache,
 - Annuelle pour les abonnés de Custines, Frouard, Lay-Saint-Christophe et Pompey.

2.3 Recettes

Les ventes d'eau en 2023 ont généré les recettes suivantes :

- Sur le budget **eau potable 2 581 127.30 € HT** décomposés comme suit :
 - Abonnement : 346 187.11 € HT
 - Redevance au m3 : 2 234 940.19 € HT
- Sur le budget **assainissement 2 783 484.05 € HT** décomposé comme suit :
 - Abonnement : 142 516.68 € HT
 - Redevance au m3 : 2 640 967.37 € HT

3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 Service eau potable

3.1.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les taux de conformité des analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique et consolidés sur l'ensemble du territoire du Bassin de Pompey sont les suivants :

Données	Unité	2023	Observations
Taux de conformité bactériologique	%	100,0%	Taux de conformité de chaque entité pondéré par les volumes consommés et exportés
Taux de conformité physico-chimique	%	100,0%	

Nota : Les taux de conformité sont consolidés en pondérant les taux de conformité de chaque commune / entités par la somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros.

3.1.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- L'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Sur le périmètre du Bassin de Pompey, la moyenne pondérée de ces indices, vaut 83 points.

3.1.3 Indicateurs de performance du réseau

3.1.3.1 *Rendement du réseau de distribution (P104.3)*

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement en \%} = \frac{\text{Volume consommé autorisé (V6)} + \text{Volume exporté (V3)}}{\text{Volume produit (V1)} + \text{Volume importé (V2)}} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Rendement primaire en \%} = \frac{\text{Volume comptabilisé (V7)}}{\text{Volume mis en distribution (V4)}} \times 100$$

Données	Unité	Valeur en 2023
Rendement du réseau - P104.3	%	69,8%
Indice linéaire de consommation	m3/j/km	22,7
Volume vendu sur volume mis en distribution	%	68%
Rendement objectif Grenelle II	%	69,5%

Le rendement de chacune des communes/secteurs est rappelé en **ANNEXE 1**.

Le rendement 2023 est légèrement supérieur au rendement objectif fixé dans la Loi Grenelle II.

3.1.3.2 *Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Cet indice se calcule ainsi :

$$\text{ILNC en m3/j/km} = \frac{\text{Volume mis en distribution (V4)} - \text{Volume comptabilisé (V7)}}{\text{Linéaire de réseau} \times 365}$$

Données	Unité	Valeur en 2023
Indice linéaire des volumes non comptés - P105.4	m3/j/km	10,34

3.1.3.3 *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Cet indice se calcule ainsi :

$$\text{ILP en m3/j/km} = \frac{\text{Volume mis en distribution (V4)} - \text{Volume consommé autorisé (V6)}}{\text{Linéaire de réseau} \times 365}$$

Données	Unité	Valeur en 2023
Indice linéaire de pertes - P106.3	m3/j/km	9,83

3.1.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Depuis la prise de compétence du 01/01/2020, le taux de renouvellement moyen des réseaux principaux d'eau potable est de 0.21 % par an avec un linéaire renouvelé en 2023 de 355 ml.

Le détail du calcul est présenté ci-après.

Données	Unité	Valeur en 2023
Linéaire de réseaux renouvelé	km	0,355
Linéaire de réseaux renouvelé depuis la prise de compétence (A terme sur 5 années glissantes)	km	1,311
Taux moyen de renouvellement annuel	%	0,21%

Les linéaires renouvelés en 2023 concernent :

- la rue Jean Moulin à Faulx (280 ml)
- l'avenue de la Moselle à Millery (75 ml).

3.1.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Sur le périmètre du Bassin de Pompey, cet indicateur est évalué en 2023 à 76.3%.

L'ensemble des ressources alimentant les communes du Bassin de Pompey dispose a minima d'un arrêté préfectoral. Leur indice d'avancement de protection des ressources est donc a minima de 60%.

Pour l'ensemble des ressources, une procédure de suivi de l'application des arrêtés préfectoraux doit être mise en œuvre pour définir :

- Les moyens et méthodes de sensibilisation au bon respect des prescriptions de l'Arrêté,
- Les moyens et méthodes de contrôles du respect des prescriptions de l'Arrêté.

3.2 Service assainissement

3.2.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage assainissement.

Cet indice se calcule ainsi :

$$\text{Taux de desserte} = \frac{\text{Nombre d'abonnés}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est évalué à 99%.

3.2.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- L'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Sur le périmètre du Bassin de Pompey, la moyenne pondérée de ces indices, vaut 28.1. L'indice est faible en l'absence notamment de la connaissance de la date de pose des réseaux.

3.2.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur, de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble aboutissant à une même station), s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

L'indice de conformité global pour le Bassin de Pompey est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge de pollution organique transitant par chaque système.

Pour 2023, l'indice de conformité de la collecte des effluents est de 100%.

Nota : Les systèmes de collecte raccordés à une station externe au Bassin de Pompey ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de cet indicateur.

3.2.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur, de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées, s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

L'indice de conformité global pour le Bassin de Pompey est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge de pollution organique transitant par chaque système.

Pour 2023, l'indice de conformité des équipements des STEU est de 72.9%.

3.2.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P254.3)

Cet indicateur, de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées, s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

L'indice de conformité global pour le Bassin de Pompey est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge de pollution organique transitant par chaque système.

Pour 2023, l'indice de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 72.9%.

3.2.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100%.

Données	Unité	Valeur en 2022	Valeur en 2023
Tonnage total de matières sèches évacuées	tMS	63,94	133,55
Valorisation agricole BOUXIERES AUX DAMES	tMS	0,00	20,40
Compostage CUSTINES	tMS	29,10	10,50
Compostage LIVERDUN Sessil	tMS	32,10	38,90
Valorisation agricole MARBACHE/BELLEVILLE	tMS	0,00	62,83
Compostage MARBACHE/BELLEVILLE	tMS	63,94	133,55
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	tMS	125,14	266,18
Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation - P206.3	%	100%	100%

4 EXERCICE BUDGETAIRE 2023

4.1 Service eau potable

La balance financière du budget annexe EAU 2023 validée en séance du 20/06/2024 est la suivante :

C.C DU BASSIN DE POMPEY - BASSIN POMPEY: EAU - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II			
VUE D'ENSEMBLE				A1			
EXECUTION DU BUDGET							
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	3 288 144,38	G	3 326 858,34	G-A	38 713,96
	Section d'investissement	B	720 049,24	H	106 558,60	H-B	-613 490,64
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	• Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	924 528,74 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 315 232,47 (si excédent)		
		=		=			
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	4 008 193,62	Q=	6 673 178,15	=Q-P	2 664 984,53
		A+B+C+D		G+H+I+J			
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	627 287,07	L	116 833,72		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	627 287,07	= K+L	116 833,72		
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	3 288 144,38	= G+I+K	4 251 387,08	963 242,70	
	Section d'investissement	= B+D+F	1 347 336,31	= H+J+L	2 538 624,79	1 191 288,48	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 635 480,69	= G+H+I+J+K+L	6 790 011,87	2 154 531,18	

4.2 Service assainissement

La balance financière du budget annexe ASSAINISSEMENT 2023 validée en séance du 20/06/2024 est la suivante :

C.C DU BASSIN DE POMPEY - BASSIN POMPEY: ASSAINISSEMENT - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 3 172 410,60	G 3 150 877,85	G-A	-21 532,75
	Section d'investissement	B 1 802 957,22	H 67 631,54	H-B	-1 735 325,68
		+	+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 2 463 329,34 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 989 228,11 (si excédent)		
		=	=		
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 4 975 367,82	Q= G+H+I+J 6 671 066,84	=Q-P	1 695 699,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 356 151,13	L 23 220,68		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 356 151,13	= K+L 23 220,68		
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 3 172 410,60	= G+I+K 5 614 207,19		2 441 796,59
	Section d'investissement	= B+D+F 2 159 108,35	= H+J+L 1 080 080,33		-1 079 028,02
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 5 331 518,95	= G+H+I+J+K+L 6 694 287,52		1 362 768,57

5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Aucun abandon de créance n'a été enregistré pour l'exercice 2023 que ce soit en eau ou en assainissement. L'indicateur P109.0 est donc égal à 0 €/m3.

6 TABLEAUX RECAPITULATIF DES INDICATEURS

6.1 Service eau potable

Indicateurs	Unité	2023
Indicateurs descriptifs des services		
D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	habitants	40 123
D102.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m3	Cf. Annexe 2
Indicateurs de performance		
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,0%
P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,0%
P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	83,2
P104.3 Rendement du réseau de distribution	%	69,8%
P105.3 Indice de linéaire des volumes non comptés	m3/km/jour	10,34
P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau	m3/km/jour	9,83
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,21%
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	76,3%
P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à fonds de solidarité	€ TTC / m3	0,00 €

6.2 Service assainissement

Indicateurs	Unité	Valeur en 2022	Valeur en 2023
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	habitants	39 292	39 412
D202.0 Nombres d'autorisations de déversement d'effluent d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	NC	NC
D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	150,3	136,5
D204.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€/m3	Cf. Annexe 2	Cf. Annexe 2
Indicateurs de performance			
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	98,0%	86,0%
P201.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	points	28	28
P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies	%	100%	100%
P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies	%	89,0%	72,9%
P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies	%	87,8%	72,9%
P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100,00%	100,00%
P207.0 Montant des abandons de créance ou des versements à fonds de solidarité	€/m3	0,00 €	0,00 €

ANNEXE 1. BILAN PAR COMMUNE DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN 2023

Communes /Secteurs	Volumes produits en m3	Volumes exportés en m3	Volumes importés en m3	Volumes mis en distribution en m3	Volumes de perte en m3	Volumes consommés autorisés en m3	Consommations comptabilisées en m3	Consommations sans comptage en m3	Volumes de service en m3	Rendement en % 2023	Rendement en % 2022	Variation rendement entre année N et N-1
Bouxières-Aux-Dames	217 891	0	7 435	225 326	62 652	162 674	153 994	1 680	7 000	72,2%	72,2%	+ 0,0%
Champigneulle	1 223 162	0	2 106	1 225 268	288 407	927 520	919 627	1 060	4 000	75,7%	82,1%	- 6,4%
Custines	187 853	16 082	26 378	198 149	81 902	116 247	113 269	1 278	1 700	61,8%	74,6%	- 12,8%
Faulx	77 996	0	1 007	79 003	24 802	54 201	54 051	0	150	68,6%	78,0%	- 9,4%
Frouard	409 327	12 174	2 055	399 208	59 714	339 494	324 494	0	15 000	85,5%	70,4%	+ 15,1%
Lay-Saint-Christophe	0	0	188 994	188 994	72 380	116 614	108 048	538	8 028	61,7%	58,7%	+ 3,0%
Liverdun	695 085	85 082	5 034	615 037	376 738	238 300	237 096	0	1 204	46,2%	56,1%	- 9,9%
Malleloy	44 648	0	2 385	47 033	10 814	36 219	36 209	0	10	77,0%	75,7%	+ 1,3%
Marbache	97 819	0	1 401	99 220	31 617	67 603	61 103	0	6 500	68,1%	81,5%	- 13,4%
Millery	22 567	0	18 956	41 523	7 981	33 542	33 532	0	10	80,8%	87,0%	- 6,2%
Montenoy	18 026	0	0	18 026	3 517	14 509	14 209	0	300	80,5%	91,4%	- 10,9%
Pompey	430 451	140 630	0	289 821	56 231	233 590	227 590	0	6 000	86,9%	89,6%	- 2,7%
Saizerais	0	0	85 082	85 082	26 436	58 646	58 146	0	500	68,9%	67,5%	+ 1,4%
Parc d'activités	0	0	152 613	152 613	1 282	151 331	154 114	0	50	99,2%	100,0%	- 0,8%
Feeder Obrion-Moselle	59 003	154 648	115 002	0	7 465	1 830	0	0	1 830	89,9%	87,3%	+ 2,6%
CCBP	3 483 828	0	191 100	3 664 303	1 111 938	2 552 320	2 495 482	4 556	52 282	69,8%	73,5%	- 3,7%

Nota : Les volumes exportés et importés à l'intérieur de la Communauté de Communes s'annulent pour le bilan sur l'ensemble du territoire.

ANNEXE 2. FACTURES TYPE D'EAU POUR CHAQUE COMMUNE

Nota : Les évolutions de tarifs observées entre le 01/01/2022 et le 01/01/2023 correspondent aux actualisations contractuelles des tarifs des délégataires pour les communes en DSP. Les tarifs communautaires ont évolué au 01/01/2023 après avoir évolué au 01/04/2022.

FACTURE (en €)		BOUXIERES AUX DAMES			
120 m3/an, compteur Ø 15 mm	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022
EAU POTABLE					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an		/an		
COLLECTIVITE / Consommation	0,1719 €/m3	20,63 €	0,1719 €/m3	20,63 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	42,2200 €/an	42,22 €	44,2600 €/an	44,26 €	4,8%
DELEGATAIRE / Consommation	1,2068 €/m3	144,82 €	1,2814 €/m3	153,77 €	6,2%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0813 €/m3	9,76 €	0,0742 €/m3	8,90 €	-8,7%
Total Eau		217,42 €		227,56 €	4,7%
ASSAINISSEMENT					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an		/an		
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	0,7000 €/m3	84,00 €	0,7600 €/m3	91,20 €	8,6%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	22,2900 €/an	22,29 €	24,0400 €/an	24,04 €	7,9%
DELEGATAIRE / Redevance assainissement	0,7890 €/m3	94,68 €	0,8804 €/m3	105,65 €	11,6%
Total Assainissement		200,97 €		220,89 €	9,9%
ORGANISMES PUBLICS & TVA					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 €/m3	42,00 €	0,3500 €/m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 €/m3	27,96 €	0,2330 €/m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	37,16 €	5,5 ou 10 %	39,71 €	6,9%
Total Organismes publics & TVA		107,12 €		109,67 €	2,4%
TOTAL FACTURE TTC		525,51 €		558,12 €	6,2%
SOIT PAR M3 CONSOMME		4,38 €		4,65 €	6,2%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		2,28 €		2,37 €	3,9%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,10 €		2,28 €	8,7%

FACTURE (en €)		CHAMPIGNEULLES			
120 m3/an, compteur Ø 15 mm	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022
EAU POTABLE					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	13,7518 €/an	13,75 €	30,0000 €/an	30,00 €	118,2%
COLLECTIVITE / Consommation 0-60 m3	0,5858 €/m3	35,15 €	0,9400 €/m3	56,40 €	60,5%
COLLECTIVITE / Consommation 61-120 m3	0,5858 €/m3	35,15 €	1,1700 €/m3	70,20 €	99,7%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0659 €/m3	7,91 €	0,0900 €/m3	10,80 €	36,6%
Total Eau		91,96 €		167,40 €	82,0%
ASSAINISSEMENT					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	0,000 €/an	0,000 €	20,000 €/an	20,000 €	NC
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,1831 €/m3	141,97 €	1,5100 €/m3	181,20 €	27,6%
Total Assainissement		141,97 €		201,20 €	41,7%
ORGANISMES PUBLICS & TVA					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 €/m3	42,00 €	0,3500 €/m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 €/m3	27,96 €	0,2330 €/m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	24,36 €	5,5 ou 10 %	34,43 €	41,3%
Total Organismes publics & TVA		94,32 €		104,39 €	10,7%
TOTAL FACTURE TTC		328,25 €		472,99 €	44,1%
SOIT PAR M3 CONSOMME		2,74 €		3,94 €	44,1%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		1,18 €		1,84 €	56,3%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		1,56 €		2,10 €	34,9%

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	CUSTINES				
	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022
EAU POTABLE					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an		/an		
COLLECTIVITE / Consommation	0,5300 €/m3	63,60 €	0,5300 €/m3	63,60 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	20,2700 €/an	20,27 €	20,2700 €/an	20,27 €	0,0%
DELEGATAIRE / Consommation	0,9233 €/m3	110,80 €	0,9233 €/m3	110,80 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,1050 €/m3	12,60 €	0,0950 €/m3	11,40 €	-9,5%
Total Eau		207,27 €		206,07 €	-0,6%
ASSAINISSEMENT					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	1,0000 €/an	1,00 €	20,0000 €/an	20,00 €	1900,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	0,2100 €/m3	25,20 €	0,6800 €/m3	81,60 €	223,8%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	0,0000 €/an	0,00 €	0,0000 €/an	0,00 €	0,0%
DELEGATAIRE / Redevance assainissement	0,8541 €/m3	102,49 €	0,9088 €/m3	109,06 €	6,4%
Total Assainissement		128,69 €		210,66 €	63,7%
ORGANISMES PUBLICS & TVA					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 €/m3	42,00 €	0,3500 €/m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 €/m3	27,96 €	0,2330 €/m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	29,37 €	5,5 ou 10 %	37,51 €	27,7%
Total Organismes publics & TVA		99,33 €		107,47 €	8,2%
TOTAL FACTURE TTC		435,29 €		524,19 €	20,4%
SOIT PAR M3 CONSOMME		3,63 €		4,37 €	20,4%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		2,19 €		2,18 €	-0,5%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		1,44 €		2,19 €	52,3%

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	FAULX				
	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022
EAU POTABLE					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	9,4600 €/an	9,46 €	30,0000 €/an	30,00 €	217,1%
COLLECTIVITE / Consommation 0-60 m3	0,9084 €/m3	54,50 €	0,9400 €/an	56,40 €	3,5%
COLLECTIVITE / Consommation 61-120 m3	0,9084 €/m3	54,50 €	1,1700 €/m3	70,20 €	28,8%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0659 €/m3	7,91 €	0,0900 €/m3	10,80 €	36,6%
Total Eau		126,38 €		167,40 €	32,5%
ASSAINISSEMENT					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	20,0000 €/an	20,00 €	20,0000 €/an	20,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,7000 €/m3	204,00 €	1,7000 €/m3	204,00 €	0,0%
Total Assainissement		224,00 €		224,00 €	0,0%
ORGANISMES PUBLICS & TVA					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 €/m3	42,00 €	0,3500 €/m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 €/m3	27,96 €	0,2330 €/m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	34,46 €	5,5 ou 10 %	36,71 €	6,5%
Total Organismes publics & TVA		104,42 €		106,67 €	2,2%
TOTAL FACTURE TTC		454,79 €		498,07 €	9,5%
SOIT PAR M3 CONSOMME		3,79 €		4,15 €	9,5%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		1,48 €		1,84 €	24,4%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,31 €		2,31 €	0,0%

FACTURE (en €)		FROUARD			
120 m3/an, compteur Ø 15 mm	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022
EAU POTABLE					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an		/an		
COLLECTIVITE / Consommation	1,1000 €/m3	132,00 €	1,1000 €/m3	132,00 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	42,8800 €/an	42,88 €	45,9400 €/an	45,94 €	7,1%
DELEGATAIRE / Consommation	1,0722 €/m3	128,66 €	1,1483 €/m3	137,80 €	7,1%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0798 €/m3	9,58 €	0,0789 €/m3	9,47 €	-1,1%
Total Eau		313,12 €		325,20 €	3,9%
ASSAINISSEMENT					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	0,0000 €/an	0,00 €	20,0000 €/an	20,00 €	NC
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,9800 €/m3	237,60 €	1,9100 €/m3	229,20 €	-3,5%
Total Assainissement		237,60 €		249,20 €	4,9%
ORGANISMES PUBLICS & TVA					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 €/m3	42,00 €	0,3500 €/m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 €/m3	27,96 €	0,2330 €/m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	46,09 €	5,5 ou 10 %	47,91 €	4,0%
Total Organismes publics & TVA		116,05 €		117,87 €	1,6%
TOTAL FACTURE TTC		666,77 €		692,28 €	3,8%
SOIT PAR M3 CONSOMME		5,56 €		5,77 €	3,8%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		3,12 €		3,23 €	3,4%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,43 €		2,54 €	4,4%

FACTURE (en €)		LAY SAINT CHRISTOPHE			
120 m3/an, compteur Ø 15 mm	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022
EAU POTABLE					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	20,7000 €/an	20,70 €	20,7000 €/an	20,70 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation	1,8600 €/m3	223,20 €	1,8600 €/m3	223,20 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	55,9600 €/an	55,96 €	57,5800 €/an	57,58 €	2,9%
DELEGATAIRE / Consommation	1,0646 €/m3	127,75 €	1,0646 €/m3	127,75 €	0,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0440 €/m3	5,28 €	0,0570 €/m3	6,84 €	29,5%
Total Eau		432,89 €		436,07 €	0,7%
ASSAINISSEMENT					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	27,4000 €/an	27,40 €	20,0000 €/an	20,00 €	-27,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,1000 €/m3	132,00 €	1,5100 €/m3	181,20 €	37,3%
Total Assainissement		159,40 €		201,20 €	26,2%
ORGANISMES PUBLICS & TVA					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 €/m3	42,00 €	0,3500 €/m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 €/m3	27,96 €	0,2330 €/m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	44,86 €	5,5 ou 10 %	49,21 €	9,7%
Total Organismes publics & TVA		114,82 €		119,17 €	3,8%
TOTAL FACTURE TTC		707,11 €		756,44 €	7,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME		5,89 €		6,30 €	7,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		4,18 €		4,20 €	0,7%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		1,72 €		2,10 €	22,3%

FACTURE (en €)	LIVERDUN					
	120 m3/an, compteur Ø 15 mm	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022
EAU POTABLE						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	27,0600 €/an	27,06 €	30,0000 €/an	30,00 €	10,9%	
COLLECTIVITE / Consommation 0-60 m3	1,0700 €/m3	64,20 €	0,9400 €/m3	56,40 €	-12,1%	
COLLECTIVITE / Consommation 61-120 m3	1,0700 €/m3	64,20 €	1,1700 €/m3	70,20 €	9,3%	
AERM / Préservation des ressources en eau	0,1189 €/m3	14,27 €	0,0900 €/m3	10,80 €	-24,3%	
Total Eau		169,73 €		167,40 €	-1,4%	
ASSAINISSEMENT						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	0,0000 €/an	0,000 €	20,0000 €/an	20,000 €	NC	
COLLECTIVITE / Redevance assainissement <1500 m3	2,347 €/m3	281,64 €	2,220 €/m3	266,40 €	-5,4%	
Total Assainissement		281,64 €		286,40 €	1,7%	
ORGANISMES PUBLICS & TVA						
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,350 €/m3	42,00 €	0,350 €/m3	42,00 €	0,0%	
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,233 €/m3	27,96 €	0,233 €/m3	27,96 €	0,0%	
TVA	5,5 ou 10 %	42,61 €	5,5 ou 10 %	42,95 €	0,8%	
Total Organismes publics & TVA		112,57 €		112,91 €	0,3%	
TOTAL FACTURE TTC		563,93 €		566,71 €	0,5%	
SOIT PAR M3 CONSOMME		4,70 €		4,72 €	0,5%	
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		1,86 €		1,84 €	-1,1%	
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,84 €		2,88 €	1,5%	

FACTURE (en €)	MALLELOY				
	120 m3/an, compteur Ø 15 mm	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023
EAU POTABLE					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	34,9900 €/an	34,99 €	30,0000 €/an	30,00 €	-14,3%
COLLECTIVITE / Consommation 0-60 m3	1,4490 €/m3	86,94 €	0,9400 €/m3	56,40 €	-35,1%
COLLECTIVITE / Consommation 61-120 m3	1,4490 €/m3	86,94 €	1,1700 €/m3	70,20 €	-19,3%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0659 €/m3	7,91 €	0,0900 €/m3	10,80 €	36,6%
Total Eau		216,78 €		167,40 €	-22,8%
ASSAINISSEMENT					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	20,000 €/an	20,00 €	20,000 €/an	20,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,700 €/m3	204,00 €	1,700 €/m3	204,00 €	0,0%
Total Assainissement		224,00 €		224,00 €	0,0%
ORGANISMES PUBLICS & TVA					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,350 €/m3	42,00 €	0,350 €/m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,233 €/m3	27,96 €	0,233 €/m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	39,43 €	5,5 ou 10 %	36,71 €	-6,9%
Total Organismes publics & TVA		109,39 €		106,67 €	-2,5%
TOTAL FACTURE TTC		550,17 €		498,07 €	-9,5%
SOIT PAR M3 CONSOMME		4,58 €		4,15 €	-9,5%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		2,28 €		1,84 €	-19,1%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,31 €		2,31 €	0,0%

FACTURE (en €)		MARBACHE				
120 m3/an, compteur Ø 15 mm		PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022
EAU POTABLE						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an			/an		
COLLECTIVITE / Consommation	0,3200 €/m3	38,40 €	0,3200 €/m3	38,40 €	0,0%	
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	52,3600 €/an	52,36 €	56,0000 €/an	56,00 €	7,0%	
DELEGATAIRE / Consommation	0,9844 €/m3	118,13 €	1,0249 €/m3	122,99 €	4,1%	
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0752 €/m3	9,02 €	0,0752 €/m3	9,02 €	0,0%	
Total Eau		217,91 €		226,41 €	3,9%	
ASSAINISSEMENT						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	30,0000 €/an	30,00 €	20,0000 €/an	20,00 €	-33,3%	
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,8000 €/m3	216,00 €	1,9300 €/m3	231,60 €	7,2%	
Total Assainissement		246,00 €		251,60 €	2,3%	
ORGANISMES PUBLICS & TVA						
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 €/m3	42,00 €	0,3500 €/m3	42,00 €	0,0%	
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 €/m3	27,96 €	0,2330 €/m3	27,96 €	0,0%	
TVA	5,5 ou 10 %	41,69 €	5,5 ou 10 %	42,72 €	2,5%	
Total Organismes publics & TVA		111,65 €		112,68 €	0,9%	
TOTAL FACTURE TTC		575,56 €		590,69 €	2,6%	
SOIT PAR M3 CONSOMME		4,80 €		4,92 €	2,6%	
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		2,29 €		2,36 €	3,3%	
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,51 €		2,56 €	2,0%	

FACTURE (en €)		MILLERY				
120 m3/an, compteur Ø 15 mm		PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022
EAU POTABLE						
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	15,0000 €/an	15,00 €	30,0000 €/an	30,00 €	100,0%	
COLLECTIVITE / Consommation 0-60 m3	1,2500 €/m3	75,00 €	0,9400 €/m3	56,40 €	-24,8%	
COLLECTIVITE / Consommation 61-120 m3	1,2500 €/m3	75,00 €	1,1700 €/m3	70,20 €	-6,4%	
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0889 €/m3	10,67 €	0,0900 €/m3	10,80 €	1,2%	
Total Eau		175,67 €		167,40 €	-4,7%	
ORGANISMES PUBLICS & TVA						
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,350 €/m3	42,00 €	0,350 €/m3	42,00 €	0,0%	
TVA	5,5 ou 10 %	11,97 €	5,5 ou 10 %	11,52 €	-3,8%	
Total Organismes publics & TVA		53,97 €		53,52 €	-0,8%	
TOTAL FACTURE TTC		229,64 €		220,92 €	-3,8%	
SOIT PAR M3 CONSOMME		1,91 €		1,84 €	-3,8%	

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	MONTENOY				
	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022
EAU POTABLE					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	22,0000 € /an	22,00 €	30,0000 € /an	30,00 €	36,4%
COLLECTIVITE / Consommation 0-60 m3	0,6500 € /m3	39,00 €	0,9400 € /m3	56,40 €	44,6%
COLLECTIVITE / Consommation 61-120 m3	0,6500 € /m3	39,00 €	1,1700 € /m3	70,20 €	80,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,1000 € /m3	12,00 €	0,0900 € /m3	10,80 €	-10,0%
Total Eau		112,00 €		167,40 €	49,5%
ASSAINISSEMENT					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	4,000 € /an	4,00 €	20,000 € /an	20,00 €	400,0%
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	0,850 € /m3	102,00 €	1,510 € /m3	181,20 €	77,6%
Total Assainissement		106,00 €		201,20 €	89,8%
ORGANISMES PUBLICS & TVA					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,350 € /m3	42,00 €	0,350 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,233 € /m3	27,96 €	0,233 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	21,87 €	5,5 ou 10 %	34,43 €	57,5%
Total Organismes publics & TVA		91,83 €		104,39 €	13,7%
TOTAL FACTURE TTC		309,83 €		472,99 €	52,7%
SOIT PAR M3 CONSOMME		2,58 €		3,94 €	52,7%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		1,35 €		1,84 €	36,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		1,23 €		2,10 €	71,1%

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	POMPEY				
	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022
EAU POTABLE					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	/an		/an		
COLLECTIVITE / Consommation	0,7144 € /m3	85,73 €	0,7144 € /m3	85,73 €	0,0%
DELEGATAIRE / Abonnement annuel au service	36,0500 € /an	36,05 €	38,2600 € /an	38,26 €	6,1%
DELEGATAIRE / Consommation	0,9360 € /m3	112,32 €	0,9940 € /m3	119,28 €	6,2%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0614 € /m3	7,37 €	0,0614 € /m3	7,37 €	0,0%
Total Eau		241,47 €		250,64 €	3,8%
ASSAINISSEMENT					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	0,0000 € /an	0,00 €	20,0000 € /an	20,00 €	NC
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,6300 € /m3	195,60 €	1,5100 € /m3	181,20 €	-7,4%
Total Assainissement		195,60 €		201,20 €	2,9%
ORGANISMES PUBLICS & TVA					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 € /m3	42,00 €	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 € /m3	27,96 €	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	37,95 €	5,5 ou 10 %	39,01 €	2,8%
Total Organismes publics & TVA		107,91 €		108,97 €	1,0%
TOTAL FACTURE TTC		544,97 €		560,81 €	2,9%
SOIT PAR M3 CONSOMME		4,54 €		4,67 €	2,9%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		2,49 €		2,57 €	3,2%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,05 €		2,10 €	2,5%

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	SAIZERAIS				
	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022
EAU POTABLE					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	33,0000 € /an	33,00 €	30,0000 € /an	30,00 €	-9,1%
COLLECTIVITE / Consommation 0-60 m3	1,2710 € /m3	76,26 €	0,9400 € /m3	56,40 €	-26,0%
COLLECTIVITE / Consommation 61-120 m3	1,2710 € /m3	76,26 €	1,1700 € /m3	70,20 €	-7,9%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,1189 € /m3	14,27 €	0,0900 € /m3	10,80 €	-24,3%
Total Eau		199,79 €		167,40 €	-16,2%
ASSAINISSEMENT					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	0,0000 € /an	0,00 €	20,0000 € /an	20,00 €	#DIV/0!
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,181 € /m3	141,72 €	1,510 € /m3	181,20 €	27,9%
Total Assainissement		141,72 €		201,20 €	42,0%
ORGANISMES PUBLICS & TVA					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,350 € /m3	42,00 €	0,350 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,233 € /m3	27,96 €	0,233 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	30,27 €	5,5 ou 10 %	34,43 €	13,8%
Total Organismes publics & TVA		100,23 €		104,39 €	4,2%
TOTAL FACTURE TTC		441,73 €		472,99 €	7,1%
SOIT PAR M3 CONSOMME		3,68 €		3,94 €	7,1%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		2,13 €		1,84 €	-13,4%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		1,56 €		2,10 €	35,1%

FACTURE (en €) 120 m3/an, compteur Ø 15 mm	PARC D'ACTIVITES				
	PU au 01/01/2022	Montant au 01/01/2022	PU au 01/01/2023	Montant au 01/01/2023	Variation 2023/2022
EAU POTABLE					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	52,0000 € /an	52,00 €	52,0000 € /an	52,00 €	0,0%
COLLECTIVITE / Consommation 0-60 m3	0,9600 € /m3	57,60 €	0,9400 € /m3	56,40 €	-2,1%
COLLECTIVITE / Consommation 61-120 m3	0,9600 € /m3	57,60 €	1,1700 € /m3	70,20 €	30,0%
AERM / Préservation des ressources en eau	0,0723 € /m3	8,68 €	0,0900 € /m3	10,80 €	24,5%
Total Eau		175,88 €		189,40 €	9,9%
ASSAINISSEMENT					
COLLECTIVITE / Abonnement annuel au service	0,0000 € /an	0,00 €	20,0000 € /an	20,00 €	NC
COLLECTIVITE / Redevance assainissement	1,6300 € /m3	195,60 €	1,5100 € /m3	181,20 €	-7,4%
Total Assainissement		195,60 €		201,20 €	2,9%
ORGANISMES PUBLICS & TVA					
AERM / Redevance pollution eau domestique	0,3500 € /m3	42,00 €	0,3500 € /m3	42,00 €	0,0%
AERM / Redevance modernisation réseaux	0,2330 € /m3	27,96 €	0,2330 € /m3	27,96 €	0,0%
TVA	5,5 ou 10 %	34,34 €	5,5 ou 10 %	35,64 €	4,4%
Total Organismes publics & TVA		104,30 €		105,60 €	1,4%
TOTAL FACTURE TTC		475,78 €		496,20 €	5,1%
SOIT PAR M3 CONSOMME		3,96 €		4,14 €	5,1%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART EAU)		1,92 €		2,03 €	8,0%
SOIT PAR M3 CONSOMME (PART ASSAINISSEMENT)		2,05 €		2,10 €	2,5%

ANNEXE 3. AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
